



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65

Date de Publicité : 15/07/21

Reçu en Préfecture le : 15/07/21

ID Télétransmission :

033-213300635-20210713-118561-

DE-1-1

CERTIFIÉ EXACT.

**Séance du mardi 13 juillet 2021
D - 2021 / 270**

Aujourd'hui 13 juillet 2021, à 14h11,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Pierre HURMIC - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Monsieur Bernard-Louis BLANC, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF, Monsieur Amine SMIHI, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Madame Céline PAPIN, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Pascale ROUX, Madame Brigitte BLOCH, Madame Isabelle ACCOCEBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Paul-Bernard DELAROCHE, Monsieur Francis FEYTOUT, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Guillaume MARI, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Monsieur Baptiste MAURIN, Monsieur Stéphane GOMOT, Madame Charlee DA TOS, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Nicolas PEREIRA, Madame Anne FAHMY, Monsieur Aziz SKALLI, Monsieur Thomas CAZENAVE, Madame Catherine FABRE, Monsieur Philippe POUTOU, Monsieur Antoine BOUDINET,

Madame Catherine FABRE présente à compter de 14h30, Madame Sandrine JACOTOT présente à compter de 16h20, Madame Marie-Claude NOEL présente jusqu'à 17h20 et Madame Fanny LE BOULANGER présente jusqu'à 18h35.

Excusés :

Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Véronique SEYRAL, Madame Tiphaine ARDOUIN, Madame Servane CRUSSIÈRE, Monsieur Eve DEMANGE, Monsieur Matthieu MANGIN, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES

BRAZZA. Promesse de vente du lot C15 de la société DOMOFRANCE. Validation du conseil municipal

Madame Delphine JAMET, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le projet urbain du quartier Brazza situé sur la rive droite de la Garonne au Nord de Bordeaux est une opération qui prévoit une mixité programmatique : logements collectifs et individuels, activités commerciales, artisanales et tertiaires, équipements publics...

Afin d'assurer la réalisation de certains des équipements, la Ville de Bordeaux envisage de faire l'acquisition auprès de la Société DOMOFRANCE d'un terrain, situé au cœur de ce nouveau quartier, et permettant la réalisation de l'îlot dit C15, localisé sur les parcelles cadastrées section AD n° 55 et 61, représentant une superficie totale de 6 569 m² environ.

Cet îlot C15 est destiné à la création d'une place publique et d'un équipement sportif comprenant un gymnase et une salle d'escrime, dont le programme détaillé est le suivant :

- La construction et l'équipement d'un bâtiment sportif de deux étages et d'environ 2250 m² de surface de plancher, comprenant un gymnase et une salle d'escrime ;
- L'aménagement des espaces extérieurs, constitutifs de la place publique Marie-Thérèse Bouquey : cheminements, parvis, espaces végétalisés, plantations, etc. sur une surface d'environ 2640 m².

Ce projet s'inscrit parmi les principaux lieux emblématiques et d'animation du futur quartier BRAZZA. L'objectif de livraison de cet équipement est prévu pour 2023, en lien avec la livraison de l'équipement scolaire situé à proximité sur l'îlot D4, dont la Ville de Bordeaux est déjà propriétaire. Ainsi les autorisations d'urbanisme seront déposées courant de l'été 2021, pour un démarrage des travaux au quatrième trimestre de l'année.

L'acquisition de cet îlot C15 est prévu moyennant le prix de 1 352 600 € HT. Ce prix a été défini dans le cadre des négociations menées, dès l'origine du projet BRAZZA, avec la Société DOMOFRANCE, en lien avec le projet de cession de la Ville de Bordeaux des lots D3 et C16 à la Société DOMOFRANCE, pour la réalisation d'un programme de logements et d'artisanat, pour un montant de 2 495 972 € HT, qui est également soumise au cours de ce même conseil.

Ces deux ventes étant étroitement liées, les termes de l'accord n'ont pas été révisés suite au retour de l'avis des Domaines n° 2020-33063V1440 en date du 29 septembre 2020, estimant le montant de l'acquisition à hauteur de 3 000 000 € HT environ.

En conséquence, nous vous demandons Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

DECIDER

- L'acquisition à la Société dénommée DOMOFRANCE, Société anonyme d'habitation à loyer modéré au capital de 41.877.663,66 €, dont le siège est à BORDEAUX CEDEX (33042), 110 avenue de la Jallère Quartier du Lac, identifiée au SIREN sous le numéro 458204963 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BORDEAUX, des parcelles situées à Bordeaux, quai de Brazza et cadastrées section AD n°55 et 61 pour une superficie totale de 6 569 m² environ, moyennant le prix de 1 352 600,00 € HT (UN MILLION TROIS CENT CINQUANTE-DEUX MILLE SIX CENTS EUROS HORS TAXE), TVA au taux en vigueur en sus.

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes d'acquisition et tous documents afférents à cette opération.
- L'ouverture des dépenses correspondantes aux budgets des exercices concernés.

ADOpte A LA MAJORITE
VOTE CONTRE DU GROUPE BORDEAUX EN LUTTES

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 13 juillet 2021

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Delphine JAMET

Acquisition Ville de Bordeaux auprès de Domofrance (AD 55 et AD 61)

Réalisation d'un équipement sportif en lien avec l'équipement scolaire mutualisé du D4

Cession Ville de Bordeaux à Domofrance

Groupe scolaire

